RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **HAUTE-GARONNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-16

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Date de convocation 7 mars 2025

Date d'affichage

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Jean-Pierre SOUAL Excusée:

Madame Simone Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

SPADOTTO

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous

<u>Présents</u>: Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES,

Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES,

donne procuration

à

7 mars 2025

OBJET: Création d'un emploi non permanent de Secrétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir assurer le renfort dans le service administratif;

Monsieur le maire propose :

la CREATION d'un emploi non permanent de Secrétaire au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois et 1 jour allant du 31/03/2025 au 31/12/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de Secrétaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, par 4 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » et 4 voix d'« ABSENTION », et la voix du maire étant prépondérante, le Conseil Municipal DECIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 9 mois et 1 jour allant du 31/03/2025 au 31/12/2025 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de Secrétaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7h.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publié le

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

ID: 031-213100266-20250312-DCM_2025_16-DE

Le secrétaire de séance,

Monsieur Laurent DUPUY



Roger PEDRERO